



Congé Paternité de 11 jours

Par **Kaizeroce**, le **27/01/2016** à **15:20**

Bonjour,

Nouveau papa depuis le 21.01.2016, j'ai donc pris mes jours de naissance et d'affiler j'ai demander mon congé paternité a mon employeur qui l'a refuser. Mon enfant est née prématurément de 1 moi, est donc je n'est pas pu faire ma demande par recommander a l'avance. Peut il refuser mon congé paternité ? suis-je en tors ?

Par **Lag0**, le **27/01/2016** à **19:51**

Bonjour,

Vous devez faire la demande de congé de paternité à votre employeur avec un délai de prévenance d'un mois. Si vous ne respectez pas ce délai, l'employeur peut refuser, sinon, il ne peut pas.

Vous pouvez prendre ce congé dans les 4 premiers mois de l'enfant, vous avez donc encore le temps.